Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260127-DELIB202601277-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 janvier 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	24
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, GORON Maxime, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absents excusés : FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi

Etait absente : LEDO Audrey

Secrétaire de séance : M. Rémi LEGRAND à qui il est adjoint un auxiliaire.

7. Présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est le support au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui précède l'adoption du budget primitif.
Il est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus. Il doit être présenté dans une séance du Conseil Municipal dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif.
Ce rapport n'a pas pour objectif de présenter dans le détail les crédits qui seront prévus au budget primitif 2026 de la commune de Tinténiac.
Le rapport doit comporter :
- Les orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, du projet de budget primitif élaboré pour la commune. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues en matière de fiscalité, de subventions et des relations financières entre la commune et le groupement auquel elle appartient.
- Les engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par une délibération du conseil municipal qui, par son vote, atteste de la tenue du Débat et de l'existence du Rapport sur lequel se tient le DOB.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet ainsi qu'au président de l'EPCI de rattachement.

Le rapport fait l'objet d'une publication.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la commune pour l'exercice 2026.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Rémi LEGRAND